

REPUBLIQUE DU SENEGAL

N°

MFPRERSP/DGFP/DGC/DENS/B10

Un Peuple – Un But – Une Foi

**Ministère de la Fonction publique,
de la Rationalisation des Effectifs
et du Renouveau du Service public****KN****Objet** : nomination et titularisation d'un agent.**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RATIONALISATION
DES EFFECTIFS ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,**

- Vu la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;
- Vu le décret n° 77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;
- Vu le dossier de l'intéressé,

ARRETE :

Article premier. – Monsieur Ousmane TALL, né le 18/09/1977 à Joal Fadiouth, maître contractuel, titulaire du certificat d'aptitude pédagogique (CAP), **session de 2011**, est nommé et titularisé ainsi qu'il suit, dans le corps des instituteurs (I), hiérarchie B3, conformément aux dispositions du décret n° 77-987 du 14 novembre 1977, modifié :

Grade - Echelon	Date d'effet
I 2^{ème} CL 1^{er} ECH	01/10/2011

Article 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.



Mariama SARR

Ampliations : 1PR/SGG -6 MEFP -2CF -16DFP/FC -8DGFP/DENS. - 1INT